



Conseil scientifique de l'Institut des SCIENCES HUMAINES & SOCIALES

Recommandation

Contre le projet de keylabs

Réuni le 22 janvier 2025, le Conseil scientifique d'Institut de CNRS Sciences humaines et sociales (CSI CNRS SHS) partage les constats et les inquiétudes déjà exprimés par le Conseil scientifique du CNRS, les autres conseils scientifiques d'instituts et instances du comité national, ainsi que les syndicats représentatifs des personnels de la recherche publique, au sujet des principes de labellisation de keylabs au sein des Unités du CNRS.

Le CSI de CNRS SHS dénonce notamment :

- **L'absence de toute concertation** avec les instances scientifiques qui accomplissent une mission de conseil et d'évaluation pour le compte du CNRS, y compris le CSI CNRS SHS. Non seulement cette consultation est prévue par la réglementation, mais elle relève de la responsabilité de la gouvernance d'une telle institution.
- **Le caractère vague et opaque des informations** mises à disposition de la communauté pour une réforme d'une telle ampleur et d'une telle portée, qui empêche toute discussion raisonnée. Les critères utilisés pour réaliser la sélection opérée par la direction sont flous et n'ont pas été discutés au préalable.
- **L'absence d'évaluation des conséquences sur l'organisation de la recherche et ses moyens**, avec une concentration des moyens humains (personnels ingénieurs, techniciens et chercheurs) sur un nombre réduit de laboratoires choisis, au détriment des autres. Une telle politique conduit inévitablement à un affaiblissement du soutien des autres tutelles, mettant en péril de nombreux laboratoires. Elle aura aussi des conséquences sur la liberté de recherche.
- **La remise en cause du principe de non-hiérarchisation des unités de recherche**, qui constitue un fondement du CNRS, au profit d'une logique de différenciation et de mise en concurrence, entre laboratoires et entre sites. Une telle approche introduit des inégalités dans les conditions de travail des personnels et fragilise l'ensemble du paysage scientifique.

Le CSI CNRS SHS estime qu'une politique consistant à concentrer les moyens sur un quart des laboratoires se ferait au détriment des autres unités ; elle ne peut qu'affaiblir le CNRS, réduire son ancrage territorial, désorganiser le fonctionnement de la recherche nationale et accentuer les divisions au sein de sa communauté. Cette différenciation inutile et néfaste, sous prétexte d'une situation

de pénurie budgétaire, compromettrait l'interdisciplinarité et le sentiment d'appartenance, tout en sous-estimant largement les risques en cascade qu'elle entraînerait.

En ce qui concerne les SHS, le CSI souligne que cette politique pourrait avoir des effets particulièrement néfastes dans un domaine où la diversité des approches, des terrains et des méthodes joue un rôle essentiel dans la recherche. La concentration des moyens et la mise en concurrence risqueraient de marginaliser des laboratoires travaillant sur des thématiques innovantes ou moins institutionnalisées. Elles négligent la grande diversité des échelles et des cadres de travail dans lesquels les SHS construisent leurs collaborations internationales et interdisciplinaires.

Le CSI CNRS SHS appelle à une consultation des instances du Comité national de la recherche scientifique afin de reconsidérer les fondements mêmes de ce projet. Il demande que toute réforme prenne en compte les spécificités des SHS et veille à préserver la cohésion, la diversité et la vitalité de la recherche au sein du CNRS.

Recommandation adoptée le 22/01/2025

17 votants : 14 oui, 0 non, 3 abstentions

Matthieu CASSIN

Président du CSI de CNRS
sciences humaines &
sociales

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- Mme Marie GAILLE, directrice de CNRS Sciences humaines et sociales.
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS.
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national.
- Mme Christine ASSAIANTE, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national.
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections du Comité national.
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Commissions interdisciplinaires.
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'institut.